



CONSEIL DE QUARTIER
DE MONTCALM
RAPPORT ANNUEL 2015

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE_____	5
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION_____	7
1.1 Ses membres au 31 décembre 2015_____	7
1.2 Son fonctionnement_____	8
1.3 Participation du public aux assemblées_____	9
2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER_____	10
2.1 Fonctionnement du conseil de quartier et représentation _____	10
2.1.1 Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration 10	
2.1.2 Prise de position pour les enjeux municipaux _____	10
2.1.3 Règle d'éthique_____	11
2.2 Rapport Vision Montcalm _____	12
2.3Comité transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement) _____	13
2.3.1 Table de concertation de vélo_____	13
2.3.2 Projet Katimavik _____	14
2.3.3 Forêt urbaine _____	14
2.3.4 PPU Belvédère _____	14
2.3.5 École Anne Hébert_____	15
2.4 Comité relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication) _____	15
2.4.1 Assemblée générale annuelle 2015 _____	15

2.4.2	Animation autour de la Galerie Montcalm _____	16
2.4.3	Cinéma plein air _____	16
2.4.4	Page Facebook _____	17
2.4.5	Rencontre préparatoire avec promoteur avant consultation _____	17
2.4.6	Contes de Noël _____	17
2.5	Comité cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification) _____	18
2.5.1	Placette Cartier _____	18
2.5.2	La placette mobile _____	18
2.5.3	Document pour le projet de la consultation de l'ancienne école des Saint-Martyrs	18
2.5.4	Concours de photographie #montcalmen _____	19
2.5.5	Programme de reconnaissance des initiatives remarquables _____	19
2.5.6	Répertoire des perspectives visuelles à préserver _____	20
2.5.7	Grille d'analyse d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets _____	20
2.6	Prise de position sur les enjeux municipaux _____	20
2.6.1	Appui à l'UPA pour le maintien du zonage agricole des terres des Sœurs de la Charité _____	20
2.6.2	Appui au maintien du Marché du Vieux Port dans son quartier actuel ____	21
2.6.3	Le projet Le Phare _____	21
2.7	Consultation publique _____	21
2.7.1	1071 avenue des Braves _____	21
2.7.2	Centre des Saint-Martyrs-Canadien _____	22
2.7.3	300 chemin Sainte-Foy _____	22
3.	LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF _____	23
4.	LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	27

4.1	La participation à des organismes ou regroupements	27
4.2	Les autres participations	27
5.	LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER	28
6.	LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS	28
7.	LES ÉTATS FINANCIERS 2015	31

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Encore cette année, 2015 a été marquée par un renouvellement important des membres du conseil de quartier Montcalm, autant de ses administrateurs que de sa présidence. En effet, suite au départ de deux présidents au cours de l'année, le conseil s'est retrouvé sans présidence durant quelques mois. C'est lors du conseil de décembre 2015 que s'est nommé la présidence actuelle, poste que j'ai accepté avec grand honneur, malgré mes jeunes années d'expérience.

Aussi, l'année 2015 a été la dernière où le conseil de quartier fut accompagné par M. André Martel, conseiller en consultations publiques de la Ville de Québec. Avec son expertise certaine dans son domaine, sa grande disponibilité et générosité à l'endroit des membres du conseil de quartier et sa présence discrète, mais sure, il fut un accompagnateur de choix pour les générations d'administrateurs et administratrices qu'auront vu passer le conseil de quartier Montcalm. Merci pour tout M. Martel.

En 2016, l'avenir bâti du quartier sera assurément sujet à des transformations, notamment face à la venue du programme particulier d'urbanisme du pôle Belvédère, qui englobe un secteur du quartier Montcalm et aussi face aux réaménagements prévus de la place publique devant le centre Lucien Borne. Ce dernier projet, à priori de remplacement des conduits souterrains, ouvre une opportunité de réaménagement majeur visant à améliorer ce secteur du quartier, opportunité que le conseil saura saisir afin de participer aux différents processus de consultation.

Quant aux consultations publiques, les trois projets soumis ont soulevé des échanges vis-à-vis les notions de densification douce acceptable, de normes pour les grands logements et de services communautaires. Également, face à tous les projets et les enjeux de la Ville de Québec, le conseil s'est doté d'une résolution sur les enjeux municipaux, démontrant notre intérêt sur ce qui touche directement et indirectement notre quartier. Également, les

activités organisées par le comité citoyen furent de grands succès. Que ce soit avec le cinéma plein air, les contes d'hiver ou l'animation entourant la galerie Montcalm, la réponse positive du quartier est motivante et signe que l'implication au sein du conseil est plus qu'importante.

Des changements s'opèrent au sein du fonctionnement de consultation participatif de la Ville et les dirigeants semblent de plus en plus ouverts aux commentaires et aux idées des citoyens. De ce fait, j'invite tous citoyens à prendre part aux tables de travail des futurs projets qui touchent le quartier, d'émettre vos opinions et de vous impliquer dans la vie de quartier.



Lydia Lavoie,

Présidente

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2015

Membres avec droit de vote :

Mmes	Lydia Lavoie	Présidente (2017)
	Nicole Moreau	Administratrice (2016)
	Kari Mariska Pries	Administratrice (cooptée, 2016)
	Marine Sériès	Vice-présidente (2017)
	Karine Smith	Trésorière (2016)
MM.	Denys Hamel	Secrétaire (coopté, 2016)
	Antoine Pellerin	Administrateur (2016)
	Jeannot Richard	Administrateur (2016)
	Marc-Antoine Viel	Administrateur (2017)

Un poste de membre coopté et un poste de membre voté masculin sont vacants

Membres sans droit de vote :

Mme Anne Guérette	Conseillère, district électoral du Cap-aux-Diamants
M. Yvon Bussières	Conseiller, district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement

Par ailleurs, au cours de l'année 2015, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : MM. Louis Bernier-Héroux, Michel-Claude Demers, François Talbot, Guy Tremblay et Mmes Meriem Benchabane, Annick Tremblay-Forest.

Secrétaire de rédaction :

M. Jean Beaudoin Lemieux	Secrétaire de rédaction
--------------------------	-------------------------

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques
-------------------	---------------------------------------

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration :

En 2015, outre l'assemblée annuelle et une assemblée spéciale des membres, le conseil d'administration a tenu dix assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et de ses comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui y habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire

situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation du public aux assemblées

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se réunit toujours en assemblée publique. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit aux Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest. Généralement, les assemblées se tiennent le quatrième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'assemblée.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Montcalm ».

Adresse de correspondance et personne-ressource à l'arrondissement :

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Conseil de quartier de Montcalm

399, rue Saint-Joseph Est, 4e étage

Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca

Facebook : conseil de quartier de Montcalm

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif

Téléphone : 418 641-6411, poste 3621 | Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca

2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 Fonctionnement du conseil de quartier et représentation

2.1.1 Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration

Un des défis du conseil de quartier pour l'année 2015 était de concrétiser en action tous les efforts qui ont été mis à définir le mode de fonctionnement du conseil notamment, via les enjeux visés par le rapport Vision Montcalm.

Devant l'ampleur de la tâche qui consiste à donner vie au rapport Vision Montcalm tout en prenant en charge les questions d'actualité courante, le conseil de quartier s'est doté à la fin de l'année 2014 de trois comités permanents pour coordonner ses actions dans les domaines où il est le plus souvent interpellé. Ces comités sont les suivants :

- Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)
- Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)
- Comité Cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

À travers ces différents comités, les dossiers se sont divisés selon les intérêts de chacun afin de faire avancer la réflexion sur divers dossiers et projets. Les séances de travail sont suivies d'un compte rendu mensuel aux autres membres. Le bilan de cette première année de sous-comités est positif ; des actions concrètes ont été posées par les comités et les sujets bien répartis.

2.1.2 Prise de position pour les enjeux municipaux

Certaines discussions soulevées lors des soirées du conseil de quartier concernaient des enjeux qui visaient d'autres quartiers de l'arrondissement. Ces discussions, qui favorisent la participation à la prise de décisions à portée municipale, signifient de s'engager dans des réflexions qui concernent la ville dans son ensemble ou une partie de celle-ci. Ces enjeux, qui faisaient souvent surface, étaient suivis d'un questionnement à savoir si ces sujets doivent être ou non discuté entre les membres. Le conseil s'est donc doté en décembre 2015, d'une résolution qui le guiderait sur les enjeux municipaux. Un objectif important face à cette résolution est que le conseil de quartier Montcalm s'assure, lorsqu'il se

prononce sur les dossiers à portée municipale, de prendre position de façon cohérente avec les orientations de ses membres ou, à défaut pour le conseil de bénéficier d'une telle orientation au moment où il doit se prononcer, de préciser que la position adoptée pourrait éventuellement être révisée à la lumière des résultats d'une consultation élargie de ses membres.

Les principales raisons qui ont motivé le conseil de quartier à élaborer une résolution sont les suivantes :

- l'impact direct ou indirect sur le quartier Montcalm, que ce soit au niveau de l'aménagement de son territoire, de la qualité de vie de ses citoyens ou des différents enjeux mentionnés dans son rapport Vision ;
- les efforts conjugués de différents conseils de quartier en regard de dossiers ayant des incidences sur un territoire qui ne se limite pas aux seules frontières d'un quartier ;
- l'un des objectifs principaux derrière la création des conseils de quartier de la Ville de Québec est de permettre à des instances citoyennes de favoriser la prise de décisions municipales cohérentes avec l'intérêt général, ne se limitant pas seulement aux frontières de leur quartier ;
- le conseil de quartier de Montcalm désire assumer pleinement le rôle qui lui a été dévolu lors de sa création et qu'il importe par conséquent de réitérer l'importance de prendre position sur des enjeux qui ont une portée municipale ;
- l'objectif n'est pas de s'immiscer dans les enjeux ponctuels et circonscrits qui ne concernent parfois qu'un autre quartier, mais bien d'affirmer la légitimité de contribuer de façon constructive et pertinente à l'élaboration démocratique des politiques municipales qui ont un impact sur le quartier, directement ou indirectement.

Le conseil de quartier mandate alors un administrateur responsable des « affaires externes », dont la responsabilité consistera à informer les membres du conseil de quartier Montcalm sur les dossiers et enjeux à portée municipale sur lesquels il y aurait lieu d'intervenir, le tout dans l'esprit des objectifs visés.

2.1.3 Règle d'éthique

Afin de combler l'absence de règles formelles de bonne conduite visant à prévenir tout manquement éthique de la part des administrateurs du conseil de quartier, le conseil

d'administration a résolu d'adhérer, de façon intérimaire, aux « Règles d'éthique » contenues au Guide de participation – Conseil de quartier (inspirées des Règles d'éthique régissant les élus et les autres administrateurs municipaux de Québec, adoptée par la résolution CV-2002-0076 et ses amendements).

Les anciens articles 119 et 120 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q. chapitre F-1) ayant été abrogés dans l'attente de l'adoption de nouvelles règles régissant l'éthique des élus municipaux, il est apparu important, pour les administrateurs du conseil de quartier Montcalm, de combler cette lacune. C'est dans ce contexte que les administrateurs ont déclaré en 2014, par l'entremise d'une résolution en ce sens (Résolution CA-14-55 concernant les règles d'éthique du conseil de quartier) qu'ils continueraient à souscrire aux principes dégagés par les anciennes règles, lesquelles demeurent tout à fait pertinentes aux fins de prévention de manquements éthique.

Le 1^{er} décembre 2014, un règlement (R.V.Q. 2218) a finalement été adopté par la Ville de Québec faisant en sorte d'assujettir les administrateurs des conseils de quartier aux articles 1 à 11 du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil (R.V.Q. 2170). Ce sont désormais ces règles qui s'appliquent aux administrateurs du Conseil de quartier Montcalm. En ce sens, en septembre 2015, suite à l'arrivée des nouveaux membres, ceux-ci ont suivi la formation sur les règles d'éthique et de déontologie, offerte par la ville.

2.2 Rapport Vision Montcalm

Au courant de l'année 2014, le conseil de quartier a entrepris une démarche visant à se donner une vision de ce qu'il souhaite pour le développement futur du quartier, afin d'inspirer la mise à jour du Plan directeur du quartier Montcalm. Le rapport Vision Montcalm débute par une brève description du quartier et fait état des grands enjeux qui se posent pour les années à venir. Chaque section se termine par les actions que le conseil estime essentiel d'entreprendre pour faire face à ces enjeux, que ces actions interpellent le conseil de quartier lui-même, les autorités de la Ville, celles de l'arrondissement ou d'autres intervenants. La démarche d'élaboration du rapport a commencé par une consultation ciblée auprès de quatre groupes : des spécialistes de l'aménagement, des commerçants, des organismes culturels et des organismes communautaires du quartier.

La démarche a révélé que les neuf enjeux suivants sont ceux qui caractérisent tout particulièrement la vision des résidants et des acteurs du quartier :

1. Une densité à échelle humaine
2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural
3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier
4. Un partage courtois de la voie publique
5. Une offre de stationnement répondant aux besoins
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue
7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal
9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée

Le rapport Vision Montcalm a comme objectif de guider tous les intervenants, publics ou privés, dont les actions ont un impact sur le développement du quartier. En articulant une *vision* autour d'enjeux qui représentent les préoccupations de la population de Montcalm, le conseil de quartier espère notamment que les promoteurs s'en inspireront dans l'élaboration de leurs projets, afin d'accroître l'acceptabilité sociale de ceux-ci. Tout au long de l'année 2015, les enjeux ont guidé les différentes décisions du conseil et ont orienté les sujets abordés par les comités de travail.

2.3 Comité transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)

2.3.1 Table de concertation de vélo

Pendant l'année 2015 une table de concertation vélo a été constituée et chaque conseil de quartier pouvait y désigner d'un à trois représentants. Le conseil de quartier Montcalm y a désigné un représentant. Cette table de concertation a élaboré et adopté une proposition visant les « Principes devant guider les actions et les politiques de la Ville de Québec en faveur du vélo ». Comme l'on fait la plupart des autres conseils de quartier, le conseil de quartier Montcalm a adhéré, par résolution, à ces principes.

Parallèlement, à la fin de l'année 2015, la Ville de Québec a présenté son Plan directeur du réseau cyclable. Au regard de ce Plan directeur, et ce, à l'instar des autres conseils de quartier, le quartier Montcalm a adopté une résolution « demandant à la Ville de Québec de présenter à la table de concertation vélo, en début de chaque année, les projets qui seront réalisés dans le cadre de la révision du plan directeur du réseau cyclable et de consulter la table de concertation vélo en automne sur les travaux qui auront été réalisés pour recevoir les commentaires de ceux-ci. »

2.3.2 Projet Katimavik

Vers la fin de l'année 2015, un groupe d'étudiants sont venus rencontrer le conseil de quartier Montcalm pour identifier des projets à la fois utile pour le quartier et pouvant s'inscrire dans le cadre éducatif de Katimavik. Il a été convenu que leur projet allait dresser un portrait des problématiques observées aux différentes intersections du quartier Montcalm concernant le déplacement des piétons. Les résultats de leurs travaux seront dévoilés au printemps 2016.

2.3.3 Forêt urbaine

La Ville de Québec a rendu public son document sur les arbres en novembre 2015: « Place aux arbres. Vision de la mise en valeur de la forêt urbaine 2015-2025 ». Fidel aux enjeux reconnus par les citoyens du quartier inscrits dans le rapport "Vision de quartier", dont celui des préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal, le conseil a voulu collaborer avec un autre conseil de quartier, ce type de sujet dépassant les limites du quartier, des contacts ont été pris à cet effet avec le conseil de quartier St-Sacrement. L'objectif visé est de produire une analyse et une résolution sur le sujet, en début d'année 2016.

2.3.4 PPU Belvédère

La Ville de Québec a annoncé l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Belvédère. Ses limites sont la rue Holland à l'ouest, le Coteau Ste-Geneviève au nord, l'avenue Georges VI, la rue De Laune et la Grande Allée au sud, et l'avenue Murray, la rue des Laurentides et le Parc des Champs de-bataille à l'est. Ce territoire recouvre un territoire d'une superficie de 1,68 km². Trois conseils de quartier sont concernés par ce PPU, dont celui de Montcalm. Des représentants du conseil de quartier

Montcalm ont participé à une rencontre de consultation organisée par la Ville de Québec en novembre, faisant suite à un sondage où les citoyens étaient invités à partager leurs visions et leurs idées sur le secteur ciblé. Compte tenu de la complexité des enjeux inhérents à un PPU, les trois conseils ont adopté une résolution commune demandant l'allongement à 60 jours de la période dont les citoyens pourraient se servir pour faire les travaux nécessaires pour se prononcer sur les propositions du PPU dans un mémoire destiné à la Ville. Il a d'ailleurs été mentionné par la Ville qu'un document préliminaire sera diffusé publiquement afin de recueillir les commentaires des citoyens avant la publication du document final.

2.3.5 École Anne Hébert

Le 26 février 2015, le conseil de quartier de Montcalm a reçu une lettre rédigée par le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert concernant la sécurité sur le chemin Sainte-Foy. Cette lettre s'ajoute aux démarches de résidents du quartier qui ont sollicité l'appui du conseil de quartier pour faire respecter la limite de vitesse dans la zone scolaire de l'école Anne-Hébert. À cette situation s'ajoutent les infractions de feux rouges brûlés, et ce durant les heures d'entrées et de sorties des classes. Considérant qu'aucun compromis ne peut être fait lorsqu'il s'agit de la sécurité des enfants, il a été demandé, par le biais d'une résolution, que la Ville vienne présenter son diagnostic de la situation, ainsi que son plan d'action pour remédier à cette situation. Or, le conseil de quartier est toujours dans l'attente de cette rencontre. Un membre du conseil a intégré le conseil d'établissement afin de mieux cibler les enjeux de sécurité aux abords de l'école.

2.4 Comité relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)

2.4.1 Assemblée générale annuelle 2015

Lors de l'assemblée générale du 28 avril 2015, suite à l'ouverture de celle-ci, le public a assisté à la conférence de Monsieur Jean-Marie Lebel qui s'intitulait «Montcalm avant Montcalm». M. Lebel a su faire découvrir ou redécouvrir à l'assistance le quartier d'avant. Les citoyens étaient également invités à inscrire sur une carte à grande échelle, leurs souhaits vis-à-vis le quartier Montcalm.

L'assistance a également pu entendre M. Marc-Antoine Viel, étudiant en architecture, sur le projet «Stationnement pour piétons» qui s'est déroulé à l'été 2015.

2.4.2 Animation autour de la Galerie Montcalm

Les représentants du comité «relation avec les citoyens» accueillaien sur la rue Crémazie la population du quartier pour une agréable journée ensoleillée afin de découvrir «Montcalm sur la galerie».



Instruments de musique en libre-service, jeux de société pour enfants, activités artistiques, les gens étaient invités à découvrir la Galerie de Montcalm.

Malgré le faible achalandage, les gens qui y ont assisté ont apprécié grandement l'activité et la possibilité de discuter avec les membres du conseil de quartier de Montcalm.

2.4.3 Cinéma plein air

Coorganisé par le conseil de quartier de Montcalm, Les Loisirs Montcalm et le Cinéma Cartier, l'évènement avait pour objectif de réunir les résidents du quartier Montcalm autour d'une activité susceptible d'interpeller les intérêts et horizons diversifiés de la population du quartier. L'évènement s'inscrivait également dans l'objectif plus large de favoriser la participation citoyenne. Le premier pas à franchir dans cette veine était d'aller à la rencontre des citoyens en les conviant à un évènement rassembleur. En parallèle de la projection cinéma, le Conseil se donnait comme objectif de discuter avec les citoyens des enjeux du quartier.



Près de 150 personnes se sont présentées à l'évènement pour voir «Astérix : le domaine des dieux» sous une météo propice pour la tenue de cet évènement. Bouteilles d'eau et popcorn ont été distribués gratuitement. Une soirée certes à recommencer.

2.4.4 Page Facebook

Afin de mieux rejoindre une diversité de citoyen-ne-s et organisations du quartier, le conseil de quartier Montcalm a refait naitre cette année sa page Facebook. Alimentée par différents administrateurs et administratrices du quartier, elle permet d'informer les habitants de Montcalm sur les enjeux et nouvelles qui les concernent, de stimuler la participation dans les consultations citoyennes et les évènements de quartier et facilite le dialogue entre les membres du conseil d'administration et la population. En 2015, la page Facebook a permis la réalisation du concours de photos Moncalmenflocons dont il sera traité ultérieurement.

2.4.5 Rencontre préparatoire avec promoteur avant consultation

Dans l'objectif de mieux cerner les enjeux entourant les modifications de zonage sur lesquelles le conseil de quartier doit se prononcer, des rencontres préparatoires ont été organisées avec les promoteurs de projet lors de la consultation publique concernant le 160 chemin Sainte-Foy.

Les rencontres préparatoires aux consultations publiques visent à s'assurer que les membres du conseil d'administration ont l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décision et que l'information qui soit transmise lors de la consultation publique soit claire et complète.

2.4.6 Contes de Noël

Afin de contribuer à animer les espaces publics de la rue Cartier et permettre aux citoyens du quartier de se côtoyer dans un contexte festif et de soutenir l'achat local en contribuant à l'achalandage de la rue Cartier, le conseil de quartier Montcalm a organisé l'activité Contes de Noël le 20 décembre 2015. Ainsi, entre 14 h et 16 h, ce sont plus d'une centaine de passants qui se sont arrêtés pour écouter les contes traditionnels d'Arleen Thibaut accompagnée d'une violoniste. Cette activité a été réalisée avec le soutien de Loisirs Montcalm et avec la collaboration de Starbucks qui a réchauffé le public en offrant des boissons chaudes.

2.5 Comité cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

2.5.1 Placette Cartier

En lien avec l'annonce par la Ville de Québec du projet d'aménagement permanent de la placette au coin de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque réalisé le 20 octobre 2015, un groupe composé de trois citoyens et de deux administrateurs du comité-cadre bâti a été formé afin d'émettre des recommandations qui pourraient bonifier le projet tel que présenté. À la lumière des observations du projet pilote réalisé à l'été, les notions de confort et de disposition d'éléments soulevaient certaines questions dans la proposition finale. Un appui au groupe de travail ainsi qu'une résolution ont été émis par le conseil de quartier de Montcalm menant les citoyens à déposer le document aux élus municipaux le 9 novembre 2015 lors de la séance du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou. À la suite d'une collaboration de la Ville de Québec, des supports aux dos seront ajoutés aux mobiliers urbains sélectionnés.

2.5.2 La placette mobile

À la suite du financement, de la construction et de l'installation d'un mobilier urbain en bois par Monmontcalm.com et ses partenaires (2 citoyens, 2 collectif/association, 4 commerçants/entreprise, Ville de Québec, Société immobilière Miradas) en juillet 2015 dans le cadre de l'aménagement temporaire de la placette publique au coin de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque, le conseil de quartier de Montcalm a adopté à l'unanimité le 10 novembre 2015 qu'il devienne le porteur du projet pour l'édition 2016. L'implantation du mobilier à l'intérieur d'un nouvel espace du quartier Montcalm permettrait de bonifier un aménagement existant et de participer activement à la définition de notre milieu de vie. Le dossier était à l'étude à la Ville de Québec au moment de la rédaction

2.5.3 Document pour le projet de la consultation de l'ancienne école des Saint-Martyrs

Depuis qu'une nouvelle consultation publique a été annoncée au printemps 2015, un membre du comité-cadre bâti trouvait souhaitable de comprendre le contexte du projet, d'apporter de nouvelles informations et de formuler des recommandations. Le document ce voulait être complémentaire à la soirée de consultation du 29 octobre 2015 et visait à développer une réflexion en amont. Dans l'idée de dégager une vision plus définie du développement futur de ce secteur, une brève synthèse de l'étude de requalification de

2012 a été menée uniquement à l'aide des documents disponibles sur le site Internet de l'agence d'architectes//urbanistes et de déductions personnelles d'un membre du comité reposant sur la compréhension des intentions d'aménagement. L'objectif était de renouveler et/ou consolider la réflexion des administrateurs du conseil de quartier, citoyens et élus municipaux, afin de se prononcer de nouveau lors de la consultation publique du projet de reconversion de l'ancienne école des Saints-Martyrs-Canadiens. Le document a été publié sur le site Internet et partagé à la liste de diffusion du conseil de quartier de Montcalm.

2.5.4 Concours de photographie #montcalmen

#montcalmen... est un concours de photographie sur les médias sociaux initié le conseil de quartier de Montcalm et mené en collaboration avec Monmontcalm.com et la SDC Montcalm. Il vise à mettre en valeur les paysages du quotidien de notre milieu de vie réalisé par ses citoyens, ses travailleurs et ses visiteurs, et ce, tout au long de l'année ! Deux éditions ont été mises en place lors des derniers mois de l'année, soit la thématique #montcalmenCOULEURS visant à magnifier la transformation du quartier pendant l'automne et #montcalmenFLOCONS afin de saisir l'arrivée des premiers flocons de neige. La collaboration entre acteurs du quartier a permis lors de la seconde édition l'impression et la distribution d'affiches, le tirage d'un chèque-cadeau chez un restaurateur du quartier et la mise en place d'une stratégie de communication sur les médias sociaux.

2.5.5 Programme de reconnaissance des initiatives remarquables

Le conseil de quartier de Montcalm a soutenu financièrement au cours des dernières années (notamment en 2013 et 2014) la tenue d'une activité d'envergure limitée dont un important collaborateur était Les Loisirs Montcalm Inc. Le programme consistait alors à reconnaître de manière explicite les efforts des résidants et des commerçants du quartier en matière d'aménagement paysager et de rénovation extérieure de leur résidence. Pour mieux mettre en valeur ces efforts, des certificats de reconnaissance ont été remis aux candidatures retenues ainsi qu'un prix reconnaissance. Le comité-cadre bâti travaille actuellement à la mise en place d'une prochaine édition en collaboration avec un nouveau partenaire.

2.5.6 Répertoire des perspectives visuelles à préserver

Inscrite comme piste d'action du rapport sur la vision d'avenir du quartier, Vision Montcalm, rédigé en 2014, un document est actuellement en cours d'élaboration et vise à rassembler les percées visuelles du quartier Montcalm. En projection de futurs projets immobiliers et en considérant l'application du PPU de la Colline parlementaire adopté en 2010, le comité-cadre bâti juge approprié de doter l'organisation d'un tel répertoire dont une identification à l'été et en hiver a été réalisée par l'un des membres. Cette approche tirerait profit d'être soumis à une enquête auprès des citoyens au courant de l'année 2016 permettant de favoriser le consensus et de déposer un document de travail.

2.5.7 Grille d'analyse d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets

Également inscrite comme piste d'action, sur la base des esquisses produites en soutien aux travaux du comité Vision Montcalm, une première version de la grille d'évaluation est actuellement en cours de rédaction. L'objectif est d'adopter, de concert avec les citoyens du quartier, une grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets touchant le cadre bâti qui servira de guide à la consultation publique prévue en amont des projets.

2.6 Prise de position sur les enjeux municipaux

2.6.1 Appui à l'UPA pour le maintien du zonage agricole des terres des Sœurs de la Charité

Les terres des Sœurs de la Charité dans le quartier de Beauport ont été achetées par un promoteur immobilier. Comme il s'agit d'excellentes terres cultivables, que celles-ci sont rares au Québec, un mouvement de protestation s'est développé, une pétition a été lancée pour appuyer l'UPA dans ses démarches visant à maintenir le zonage agricole de ces terres. Cela a paru opportun au conseil d'appuyer l'UPA, pour diverses raisons, dont celles de la consolidation du couvert végétal pour les citoyens de la Ville de Québec, de la lutte aux îlots de chaleur et de l'accès à des espaces visant à mettre en place des jardins communautaires. Une résolution a été adoptée pour permettre l'envoi d'une telle lettre lors de la rencontre de mars 2015.

2.6.2 Appui au maintien du Marché du Vieux Port dans son quartier actuel

La Ville de Québec a annoncé en avril 2015 que le Marché du Vieux-Port serait déménagé dans un nouvel emplacement sur les terrains d'ExpoCité. Les citoyens du Vieux-Port et du Vieux Québec se sont mobilisés, les commerces installés dans les locaux du marché représentant des services de proximité importants pour eux. Le conseil de quartier a adopté, lors de sa rencontre du mois de juin, d'appui au conseil de quartier Vieux Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire, d'autant que l'on ignore les impacts d'une fermeture d'une telle infrastructure sur l'achalandage touristique de même que l'on rappelle que l'enjeu du maintien des commerces de proximité interpelle également les citoyens du quartier Montcalm.

2.6.3 Le projet Le Phare

Au début de l'année 2015, un promoteur a annoncé qu'il avait proposé à la Ville de Québec de réaliser le projet du Phare, un édifice de 65 étages entourés de 3 autres tours de 25 à 30 étages, à la tête des ponts. Il a été précisé qu'il s'agissait d'un projet dont la construction pourrait commencer à l'automne 2016.

Ce projet est cependant situé sur un territoire couvert par un programme particulier d'urbanisme (PPU) adopté en 2012, un programme qui devait limiter la hauteur des bâtiments situés sur le boulevard Laurier à 29 étages et, par conséquent, d'une hauteur sensiblement moindre que celui du projet du Phare.

Le conseil de quartier Montcalm a voulu manifester son appui au conseil de quartier St-Louis qui demandait le respect du PPU et qui sollicitait l'appui des autres conseils de quartier de la Ville. C'est dans cette perspective que le conseil de quartier Montcalm a fait connaître sa position favorable à la demande du conseil de quartier St-Louis en avril 2015 dans une lettre.

2.7 Consultation publique

2.7.1 1071 avenue des Braves

Suite à une demande de dérogation faite par le propriétaire du 1071 avenue des Braves, afin de modifier la réglementation sur le zonage, une consultation publique a eu lieu le 29 octobre 2015. L'élément demandé par le requérant était de permettre l'occupation du lot par deux logements, tel qu'il était occupé lors de la demande. Le zonage permettait

uniquement un logement par bâtiment isolé et aucun droit acquis n'était détenu pour cette résidence. À noter qu'à l'époque, la résidence servait autrefois à loger le personnel de la maison, d'où l'aménagement d'un second logement. Des échanges ont eu lieu à propos de la notion de densification douce. Des citoyens étaient ouverts à permettre plus d'un logement sur un même lot, affirmant y voir un bon exemple de densification, sans compromettre les caractéristiques patrimoniales de l'avenue des Braves. Par contre, plusieurs réticences ont été émises par les citoyens concernant la création d'un précédent, puisque la majorité des résidences sur l'avenue des Braves offrent des possibilités de plus d'un logement. Il a été recommandé d'approuver le projet de modifications tout en émettant une préoccupation des membres du conseil à l'égard de la conservation de l'apparence patrimoniale du bâtiment et de la protection des arbres.

2.7.2 Centre des Saint-Martyrs-Canadien

Le 29 octobre 2015, une demande de modification de zonage est présentée au conseil pour permettre l'habitation sur les 3 étages supérieurs du Centre des Saint-Martyrs-Canadien, situé sur la rue Père-Marquette à l'angle de Belvédère. La modification de zonage laisserait au rez-de-chaussée ainsi qu'à la partie habitable du sous-sol, des locaux à usage communautaire qui pourront continuer d'accueillir des organismes à vocation culturelle, communautaire ou éducative. La demande de modification est recommandée par les administrateurs et les administratrices du conseil de quartier à l'issue d'une discussion à laquelle de nombreux résidants et résidentes participent. De façon générale, le public est favorable au projet, bien que des préoccupations soient émises à propos de la perte de disponibilité de locaux communautaires ou permettant d'accueillir une garderie dans le quartier.

2.7.3 300 chemin Sainte-Foy

Dans le contexte d'un projet de construction résidentielle dans la partie arrière du lot, derrière le bâtiment existant, la demande de modification visait à autoriser les usages résidentiels à tous les étages de la maison patrimoniale abritant autrefois l'entreprise Lépine-Cloutier. Le projet respecte la hauteur de 13 mètres prévue actuellement dans ce secteur et a permis de rendre conforme l'immeuble résidentiel à l'intersection de la rue Sherbrooke. La modification a consisté à créer une nouvelle zone à même la zone 14066Mb. Cette zone sera constituée des terrains au nord du chemin Sainte-Foy et

comportera les mêmes dispositions que la grille des spécifications actuelle à l'exception que l'usage résidentiel sera dorénavant autorisé à tous les étages. Il a été recommandé d'approuver le projet de modification en portant une attention particulière à la norme des grands logements.

3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2015, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage et d'urbanisme qui concernent le quartier Montcalm. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant fait état des dossiers traités par le conseil en 2015.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation publique Urbanisme et zonage	Approbation des projets de modifications intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une	Il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modifications intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 4 285 872 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 242 et une demande d'occupation d'un bâtiment sur ledit lot, R.C.A.1V.Q. 243 (860 à 880, rue	Semblable à la recommandation.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
	permission d'occupation sur le lot 4 285 872 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 242 et une demande d'occupation d'un bâtiment dur ledit lot, R.C.A.1V.Q. 243 (860 à 880, rue Père-Marquette) 2015-10-29	Père-Marquette)	
Consultation publique Urbanisme et zonage	Approbation des projets de modifications intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme	Il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modifications intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 1 304 291 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 256 et une demande d'occupation d'un bâtiment sur ledit	Semblable à la recommandation

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
	relativement à une permission d'occupation sur le lot 1 304 291 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 256 et une demande d'occupation d'un bâtiment dur ledit lot, R.C.A.1V.Q. 257 (1071, avenue des Braves) 2015-10-29	lot, R.C.A.1V.Q. 257 (1071, avenue des Braves) tout en émettant la préoccupation des membres du conseil à l'égard de la conservation de l'apparence patrimoniale du bâtiment et de la protection des arbres.	
Consultation publique Urbanisme et zonage	Approbation du projet de modification intitulé «Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme	Il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé «Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14066Mb», R.C.A.1V.Q. 254 (300, chemin Ste-Foy) en rendant obligatoire, sur la zone visée, le respect de la norme sur les grands logements.	

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
	relativement à la zone 14066Mb», R.C.A.1V.Q. 254 (300, chemin Ste-Foy) 2015-11-24		

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 La participation à des organismes ou regroupements

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2015, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Organismes ou regroupements	Délégation
Représentante d'un membre de la communauté au conseil d'établissement de l'école Anne Hébert	Mme Lydia Lavoie
Table de concertation de vélo	M. Jeannot Richard

4.2 Les autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2015, les membres ont participé à des activités tenues par les organismes suivants :

- Participation à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
- Rédaction sur *Monmontcalm.com*
- Activité de consultation pour le projet d'aménagement de la Place Jean-Béliveau, le 25 septembre 2015
- Séance de travail sur le PPU pour le pôle urbain de l'avenue Belvédère, le 26 novembre 2015

- Présentation du rôle des conseils de quartier de la Ville de Québec lors d'un midi-conférence à l'École d'architecture de l'Université Laval par trois étudiants/administrateurs, le 10 décembre 2015
- Conférence «De meilleures villes pour un meilleur climat» lors de l'assemblée générale annuelle de Vivre en Ville

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyens (es) qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent de deux périodes de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants(es) de l'arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2015, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

- Page Internet du conseil de quartier
- Bruit relié au transbordement du sel derrière le IGA chemin Sainte-Foy
- Bruit causé par les haut-parleurs de certains commerces sur Cartier
- Placette Cartier/René-Lévesque
- Maintien du Marché du Vieux Port
- Église Saint-Jean-Baptiste
- Trottoir endommagé sur l'avenue du Parc
- PTI de Montcalm
- Participation aux comités de travail du CDQ
- PPU Belvédère
- Grille d'acceptabilité sociale

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, les membres du conseil qui représentent le quartier disposent d'une période de temps afin de

donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2015 :

- Programme triennal d'immobilisations (PTI)
- Adoption de la modification de zonage concernant la SAQ avenue Cartier
- Dérogations mineures 120, René-Lévesque Ouest
- École Arquemuse, l'école Arquemuse a reçu une subvention de la Ville
- Plan de mobilité durable du quartier Saint-Sauveur
- Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD)
- Financement et aménagement de la placette Cartier/René-Lévesque
- Adoption par le conseil d'arrondissement de la modification de zonage demandée par le IGA incluant une obligation de respecter 10 % d'aire verte
- Programme triennal d'immobilisations et placette Cartier/René-Lévesque
- Présentation de l'étude Vivre en maison de chambres
- Cadre de développement social et communautaire
- Modifications à la collecte des matières résiduelles
- Ajout au règlement sur le bruit et café-terrasse
- Frais de fonctionnement du conseil de quartier
- Fermeture de l'Église Saint-Jean-Baptiste
- Programme de rénovation des façades commerciales
- Stationnement sur l'avenue des Laurentides
- Sécurité dans le pourtour de l'école Anne-Hébert
- Plan directeur de Montcalm-Saint-Sacrement
- Suivi des plaintes concernant l'abattage d'arbres
- Succès du Cinéma plein-air
- Rencontres des conseillers municipaux avec les citoyens
- PPU Belvédère

- Rencontre entre le Conseil de quartier et la SDC
- St-Martyrs-Canadiens
- Déménagement du bar Le Quartier de Lune
- Aménagement du terrain Esso

7. LES ÉTATS FINANCIERS 2015

LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	502	330
Subvention à recevoir	670	0
	<u>1222</u>	<u>330</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	0	0
Compte à payer	750	160
Autres engagements à verser	0	0
	<u>750</u>	<u>160</u>
Actif net		
Sommes non affectées à la fin de l'exercice	<u>472</u>	<u>170</u>
Passif et actif net	<u><u>1222</u></u>	<u><u>330</u></u>

Au nom du conseil de quartier de Montcalm :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1330	431
Projet – subvention Ville de Québec	950	4700
Subventions – Autres	0	0
	2280	5131
Charges		
Fonctionnement (rédaction et autres frais)	1024	1571
Frais financiers	126	130
Soutien à divers projets	799	4726
	1949	6427
Excédent des produits par rapport aux charges	331	(1296)
Actif net non affecté au début de l'exercice	171	1467
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	502	171

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2015**Note 1. Statut et nature des activités**

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 22 mai 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Montcalm**.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (RLRQ, chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.